**Compte-rendu conférence téléphonique RGEC du 18 janvier 2016**

A Bruxelles, le 19 janvier 2016

Durée : 2h

Participants :

|  |  |
| --- | --- |
| *Membres* | *Eurodom* |
| Fabrice XXX (ADIR)  Kathleen DALY  Patrick SIM  Nicolas MARRAUD DES GROTTES  Guillaume DE BEAUCORPS  Richard CRESTOR  Hervé TOUSSAY  Germain GULTZGOFF  Sylvie LE MAIRE  Philippe LABRO  Pascale MARIE-CLAIRE Pierre MARIE-JOSEPH  Nathalie GUILLIER-TUAL  Franck DESALME  Guillaume GALLET DE SANTORIN  Jean-Pierre PHILIBERT | Gérard BALLY  Benoît LOMBRIERE  Emmanuel DETTER  Thomas LEDWIDGE  Laetitia DE LA MAISONNEUVE  Camille WEHRLI  Jonathan VERU  Thibault LARRIE  Cécile DEVINS |

**Rappel des fondamentaux du dossier RGEC par Gérard Bally** :

Le groupe de travail avec le MOM créé à la demande du Président de la République, a débuté dans des conditions qui ne nous convenaient pas mais suite à nos interventions, il fonctionne aujourd’hui.

Il est important de souligner que la stratégie de modification du RGEC poursuivie est celle du MOM et non pas celle d’Eurodom. En effet le MOM refuse la notification, il a retiré cette porte de sortie par courtoisie envers la Commissaire Vestager.

Lors de notre dernière conférence téléphonique (le 21 décembre) le calendrier de révision du RGEC a été exposé. Pour rappel : en avril un premier projet de RGEC révisé sera présenté par la DG COMP au Collège des Commissaires pour adoption. La procédure de révision aboutira début de l’année 2017.

Au moment de cette conférence téléphonique nous avions deux documents à finaliser :

* le cahier des charges de l’étude sur les surcoûts ;
* le non papier rédigé par les autorités françaises et pour lequel nous avions demandé d’obtenir l’accord de l’Espagne et du Portugal avant transmission à Bruxelles.

Le document est en cours d’envoi. Il est important que notre document arrive à temps auprès de la Commission, sinon il ne sera pas pris en compte par le cabinet lors de la première étape de la procédure de révision du RGEC, prévu au mois d’avril.

Nous n’avons pas pu obtenir de validation de l’Espagne et du Portugal avant la fin de l’année. Eurodom a donc demandé aux autorités françaises de reporter la transmission à Bruxelles au début du mois de janvier.

Gérard Bally et Thomas Ledwidge ont rencontré la RP Portugaise qui avait au départ des réticences. A l’issu de ce RDV, la RP Portugaise a donné son accord au document de la France.

L’Espagne n’avait pas d’objection au non papier mais a demandé à chiffrer les 3 critères du RGEC afin d’obtenir 30% du chiffre d’affaire (l’Espagne a pour le moment obtenu 17,5%). Ils n’ont pour l’heure pas besoin du 4ème critère.

Le 4ème critère a été ajouté suite à l’intervention d’Eurodom.

Nous sommes actuellement dans une phase cruciale du dossier : il nous faut convaincre la Commission avant le mois d’avril et l’adoption du premier projet par le Collège des Commissaires. Une fois ce premier projet fixé il sera beaucoup plus difficile d’obtenir nos modifications. La RP ne partage pas cette analyse.

Le passage de 10 à 30 % du chiffre d’affaire et la réintroduction des secteurs exclus ne devraient pas poser de difficultés. C’est sur l’ajout du 4ème critère qu’il faudra fortement intervenir.

Selon notre analyse, si le critère de 100% des surcoûts n’est pas dans le document du mois d’avril, il sera extrêmement difficile de l’obtenir par la suite car tout au long de la procédure c’est la voix de la commission qui domine.

Gérard Bally a demandé à rencontrer l’Ambassadeur de la France, Pierre Sellal, à Bruxelles pour qu’il comprenne la nécessité d’agir avant avril.

Nous menons également des actions auprès de la Commission. Néanmoins s’il apparait que cette stratégie de sensibilisation n’est pas suffisante, une nouvelle conférence téléphonique sera organisée dans 2 ou 3 semaines. Il faudra alors décider d’agir tous ensemble auprès du Président de la République pour que celui-ci demande à Jean Claude Junker de respecter sa promesse s’agissant du 4ème critère.

Actuellement, une réelle stratégie de sensibilisation est mise en place.

Les espagnols et portugais ne vont pas autant se précipiter que nous sur cette révision. Cela s’explique par le fait qu’ils n’ont pas les mêmes urgences en face d’eux, du moins pas dans l’immédiat. Il est donc fort probable que la France et Eurodom soient seuls à déployer autant de force.

**Questions / discussions sur la révision du RGEC** :

*Sylvie Le Maire* : s’agissant du 4ème critère, de quel critère s’agit-il exactement, à quoi renvoient les 100% des surcouts visés par le non papier ? S’agissant des 30 % du chiffre d’affaire, n’est-il pas question de 30 % de la valeur ajoutée dans les lettres de confort ?

*Gérard Bally* :

Pour le 4ème critère, il s’agit bien de l’intégralité des surcoûts. Ce critère est assorti de la transmission d’un rapport triennal.

La France a effectivement 30% de la valeur ajoutée. Les 30 % du chiffre d’affaire correspondent à une demande espagnole qui a pour l’instant négocié avec la Commission 17,5% du chiffre d’affaire. Puisqu’ils appliquent déjà ce critère, il est très probable que la Commission n’accepte pas de passer à 30%.

Quoi qu’il arrive les 3 critères ne sont pas applicables dans les DOM, l’introduction du 4ème critère est indispensable.

*Philippe Labro* : Le cahier des charges de l’étude sur les surcoûts a-t-il été validé par la Commission ?

*Gérard Bally*: Le cahier des charges de l’étude sur les surcoûts n’a pas été validé par la Commission mais il existe des contacts sur le sujet entre la DG COMP et le MOM.

*Richard Crestor* : Le rapport triennal est-il demandé par la Commission ?

*Gérard Bally* : Non, le rapport triennal a été ajouté à notre demande. C’est ce qui nous permet de justifier le critère 100% des surcoûts. Ce travail est in fine équivalent à celui qui était effectué avec la notification. Le rapport triennal sera une application de l’étude sur les surcoûts qui aura été approuvée par la Commission. L’objectif de cette étude est d’ailleurs pour nous de démontrer que le 4ème critère est « gérable ».

Pour la Commission l’objectif de l’étude est de fixer le plafond des 3 critères. Elle s’accommode pour cela d’une analyse macroéconomique et demande ensuite un contrôle par entreprise ce qui est totalement incohérent.

Par ailleurs, nous avons demandé à faire partie du comité technique de l’étude, ce qui a été accepté.

**Sur les investissements de renouvellement :**

Jean-Pierre Philibert est revenu sur la question des investissements de renouvellement. Lors de la rencontre avec le Cabinet du Président de la République ce dernier a demandé à ce que la demande initialement intégrée dans les demandes de modification du RGEC des socio-professionnels soit retirée afin que cette question des investissements de renouvellement puisse être traitée au niveau national.

En contrepartie, le cabinet s’est engagé à ce qu’un bleu de Matignon permettant une interprétation la plus large possible couvrant un maximum d’aides à l’investissement de renouvellement dans le régime actuel soit publié.

Ce bleu est rendu nécessaire d’une part, par la position dure adoptée par Bercy dans le traitement des dossiers de défiscalisation et d’autre part, par l’inscription de l’exclusion des investissements de renouvellement dans le Code Général des Impôts (CGI).

Un bleu de Matignon a été adopté en juillet dont on ne connait pas encore le contenu.

Dans la mesure où l’axe de travail proposé par l’Elysée a été validé par les socio-professionnels, il est impossible de porter une demande de modification du RGEC en ce qui concerne les investissements cette demande devant être transmisse officiellement par la France à Bruxelles.

L’urgence sur ce dossier est : de prendre connaissance du bleu de Matignon et d’obtenir la modification des 3 articles concernés du CGI.

Eurodom a prévenu que la révision du RGEC est déjà engagée et la position des 3 Etats membres (FR, ESP, PORT) est déjà arrêtée, il n’y a donc plus aucune marge de manœuvre sur ce dossier à Bruxelles jusqu’à 2020. La question des investissements de renouvellement bloquant au niveau de Bercy, il était impensable et impossible de défendre une position à Bruxelles qui n’était pas admise par l’ensemble du Gouvernement.

**Conclusion opérationnelle :**

Des conférences téléphoniques fréquentes seront organisées d’ici au mois d’avril afin de rendre compte de nos actions et de l’avancement du calendrier.